



COMMUNIQUE DE PRESSE

30 mars 2023

Le Rwanda acte son entrée officielle au sein de l'ASECNA

Monsieur Oumarou Malam Alma, Ministre des Transports de la République du Niger, Président du Comité des Ministres de l'ASECNA et Dr. Ernest NSABIMANA, Ministre des Infrastructures du Rwanda ont signé le 30 mars à Kigali, l'acte officiel qui consacre l'entrée du Rwanda au sein de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar. Le document, paraphé en présence du Président du Conseil d'Administration de l'ASECNA, Monsieur Jean LAMY et du Directeur Général, Monsieur Mohamed MOUSSA, s'inscrit dans la mise en œuvre de la résolution N°2022 CM 68-1 du Comité des Ministres de l'ASECNA tenu le 29 juillet 2022 à Niamey qui a adopté le principe de l'adhésion du Rwanda comme Etat membre de l'ASECNA à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au cours de la cérémonie de signature, Monsieur Oumarou Malam Alma, Ministre des Transports de la République du Niger, Président du Comité des Ministres de l'ASECNA a déclaré que « l'ASECNA est bâtie sur 3 piliers : la solidarité qui cimenterait l'engagement des Etats à mettre en commun leurs moyens pour mieux gérer collectivement leurs espaces aériens, des ressources humaines de qualité et la quête permanente de l'excellence à travers l'innovation technologique. C'est donc une institution experte, dont le modèle de gestion coopérative est cité en exemple partout dans le monde et symbole d'une coopération Nord/Sud et Sud/Sud réussie qui ouvre ses portes au Rwanda »

Dr. Ernest NSABIMANA, Ministre des Infrastructures du Rwanda a indiqué que son pays se réjouit particulièrement de son adhésion à l'ASECNA. « Le Rwanda est convaincu que son nouveau statut d'Etat membre de l'ASECNA contribuera à la réalisation de l'ambition de libéralisation, de collaboration et de partenariat pour atteindre les objectifs du Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA) », a souligné le Ministre.

La prochaine étape pour le Rwanda sera la ratification de la Convention de l'ASECNA par son parlement. Et pour faciliter cette intégration, le Directeur Général a d'ores et déjà nommé un Représentant au Rwanda, en la personne de Monsieur KOMGUEM MAGNI Apollin.

L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) est un établissement public à caractère international créée en 1959. Elle a pour mission essentielle de fournir des services de circulation aérienne sur un espace de 16,1 millions de km². Ses Etats membres, au nombre de 18, sont : le Bénin, le Burkina, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, la France, le Gabon, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo. En outre, l'ASECNA développe des capacités liées au management des aéroports, aux études et réalisation d'infrastructures aéronautiques, à la maintenance des équipements aéronautiques, à la calibration des instruments d'aide à la navigation aérienne et à la formation aux métiers de l'aviation civile. Le Rwanda rejoindra l'ASECNA à partir du 1^{er} janvier 2024.

Contact Presse :

Harouna KINDO

Email : kindohar@asecna.org

Tel : (221)773753669 et 338496723

Abdoulaye FAYE

Email : fayeabd@asecna.org

Tel : 776490192 et 338496850